



L'accueil 8h-18h

Fiche 4 - Ressources de la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) dans le cadre du dispositif « accueil élargi 8h-18h »

Référence à consulter : [le collectif des associations partenaires de l'école publique \(Collectif Cape\)](#)

Les référents départementaux à la continuité éducative (RDCE) en lien avec les délégués départementaux à la vie associative (DDVA) peuvent être mobilisés au sein des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour :

- Contribuer à l'identification des besoins et des attentes des collégiens en matière d'activités culturelles, artistiques, environnementales, numérique, citoyennes et sportives pendant les temps périscolaires ;
- Assister les chefs d'établissements dans les phases de préparation des interventions extérieures, notamment sur les plans administratifs (conventions de partenariats) et pédagogiques (formats, ressources, objectifs, contenus en concordance avec les programmes scolaires) ;
- Assurer une interface entre les acteurs associatifs relevant de l'éducation populaire et les chefs d'établissements de manière à faire connaître aux associations les attentes des établissements et à la communauté scolaire les offres des associations susceptibles de répondre aux besoins identifiés ;

- Conseiller, le cas échéant, les intervenants associatifs sur leurs positionnements, les contenus pédagogiques, et les techniques de gestion collectives d'un public adolescent au sein d'établissement classés REP et REP + ;
- Proposer, le cas échéant, des formations croisées enseignants/personnels de direction/intervenants associatifs visant à faciliter les relations et les projets pédagogiques communs à ces acteurs ;
- Contribuer en relation avec les chefs d'établissements au suivi, à la régulation et à l'évaluation des partenariats établissements/associations.

À titre indicatif, les activités proposées par les acteurs associatifs peuvent relever des domaines suivants :

- Le développement durable et la transition écologique ;
- Les activités physiques et sportives ;
- La science, l'innovation, le numérique ;
- La découverte ou l'approfondissement de langues étrangères ou régionales ;
- La citoyenneté et la vie civique ;
- L'alimentation et la santé ;
- Les arts de la musique ;
- Les arts du livre et de la lecture ;
- Les arts plastiques ;
- Les arts de la scène ;
- Les arts audio-visuels ;
- Les médias, l'information et la communication.

Liens vers d'autres ressources :

- **ADAGE** : une application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle
- **LE PASS CULTURE** : un dispositif collectif pour les classes et individuel pour les élèves
- **2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLEGE** : le dispositif « 2h de sport au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière.